

Quand il fut question de donner un caractère permanent à la Commission intérimaire, le représentant du Canada vota avec la majorité; il déclara que la Commission avait fait oeuvre utile et insista pour que l'on poursuivît l'expérience une autre année. L'Union soviétique et les cinq pays qui l'appuient d'habitude ont boycotté la Commission intérimaire depuis ses débuts. L'Inde, à cause de l'absence de ces pays, s'opposa à ce que la Commission fût maintenue en fonction.

La Commission des armements de type classique

Le Canada vota avec la majorité de neuf contre deux au Comité de travail de la Commission des armements de type classique pour décider qu'il était inutile d'étudier la réglementation et la réduction des armées et des armements tant que l'Union soviétique et les autres grandes puissances ne s'entendraient pas sur les effectifs militaires susceptibles d'être mis à la disposition du Conseil de sécurité et sur un système de réglementation internationale de l'énergie atomique. En outre, il était indispensable de procéder tout d'abord à la signature des traités de paix avec l'Allemagne et le Japon. La décision sera soumise à l'approbation de la commission (qui se compose des mêmes membres que le Comité de travail) et du Conseil de sécurité. Cette décision est postérieure de deux mois à une décision quelque peu semblable de la Commission de l'énergie atomique tendant à ce que ses travaux soient suspendus jusqu'à ce que s'améliorent les perspectives d'entente.

Le Conseil économique et social

La septième session du Conseil économique et social s'est ouverte à Genève le 19 juillet. Le conseil avait un ordre du jour très chargé de cinquante articles, dont six furent rayés au cours de la première semaine des délibérations. Le conseil constitua trois commissions (Questions économiques, Questions sociales et Droits de l'homme) composées de représentants de dix-huit pays. Il constitua deux commissions de douze membres: Commission de coordination et Commission du règlement intérieur et d'organisation. Le Canada est membre de la première de ces commissions. Les trois commissions plénières abordèrent l'étude des rapports présentés par les diverses commissions permanentes.

Le mandat de trois ans du Canada au conseil expirera le 31 décembre 1948.